

Stationnement

RÉFORME DU STATIONNEMENT : SEREZ-VOUS PRÊT POUR LE 1^{ER} JANVIER 2018 ?

Journée animée par **Luc DUPONT**, Ingénieur conseil parking & stationnement



8 h 30 à 12 h 30

• Allocution d'ouverture de la journée

- Quelles obligations la réforme impose-t-elle à compter du 1^{er} janvier 2018
- Où en est-on de la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation du stationnement payant

Stéphane ROUVÉ, Délégué, Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS)

• Comment se saisir de la réforme pour renforcer sa politique de stationnement

- Le point sur les enjeux de la réforme
- Quel intérêt de la décentralisation du stationnement dans une politique de stationnement aboutie
- Sur quels choix stratégiques les collectivités doivent-elles se prononcer rapidement

Christine GIRAUDON, Directrice marketing et études, Lyon Parc Auto, membre de la Commission stationnement et mobilité, FNMS

• Les bénéfices attendus par la décentralisation du stationnement : Bordeaux, une politique volontariste

- Quelle traduction de la décentralisation du stationnement : bénéfices en termes économiques, financiers, humains, environnementaux et de mobilité
- L'exemple du financement des réseaux de transport en commun grâce aux recettes du stationnement

Nicolas ANDREOTTI, Directeur de la police municipale et de la tranquillité publique, Ville de Bordeaux

• Analyse des impacts de la réforme pour les collectivités

- Quels sont les impacts organisationnels à anticiper
- Nouvelle tarification / modes de gestion : les conséquences financières
- Quelles méthodes pour expliquer les changements apportés par la réforme aux usagers

François LE VERT, Directeur associé, Station, membre de la Commission stationnement et mobilité, FNMS

• Temps d'échanges avec la salle

14 h à 17 h 30

• Où en sont les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme : retours d'expériences

- Quelles modalités pour transférer le pouvoir de police administrative spéciale du maire à un président d'EPCI
- Comment aborder la mise en œuvre opérationnelle dans le cadre d'une régie sans externalisation
- Comment dimensionner les moyens et les coûts pour le contrôle, l'établissement des FPS, la gestion des RAPO et la collecte du paiement
- Avantages et inconvénients de la gestion externalisée
- Comment mettre en œuvre l'externalisation du contrôle dans le cadre d'une DSP
- Quelle pertinence de la réforme pour une gestion saisonnière du stationnement

Anne CUINAT-GUERRAZ, Ingénieur en mobilité urbaine, Brest Métropole

Jean-Luc RAULT, Directeur des déplacements, Ville de Quimper
Frédéric MASSING, Directeur adjoint mobilité, Ville de Metz
Luc DUPONT, Ingénieur conseil parking & stationnement

• Quelles solutions techniques pour faciliter la mise en œuvre de la réforme : la réponse de Parkeon

- En quoi l'équipement en horodateurs peut-il simplifier les procédures de recouvrement des forfaits post stationnement
- Quel investissement pour quels bénéfices
- Est-il possible d'adapter le matériel existant et comment

Thierry BRUSSEAU, Directeur marketing France, PARKEON

• TABLE RONDE : Les nouveaux défis du stationnement

- Les politiques publiques de stationnement des collectivités doivent intégrer de nouvelles pratiques de stationnement, la dépenalisation ou la mutualisation. Comment ces collectivités peuvent-elles intégrer ces nouveaux paradigmes tout en conservant le rôle d'autorité organisatrice du stationnement

François PROCHASSON, Président Grand Ouest, Association «Rue de l'Avenir»

Guy LE BRAS, Directeur général, GART

Patrick PIRODON, Président, Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS)

Olivier ASSELIN, Coanimateur du Groupe de travail parking et stationnement AITF et Chargé de mission politique du stationnement, Métropole européenne de Lille

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazettedescommunes.com
rubrique « Conférences »
Journée d'étude « Stationnement »

OU AU VERSO



Stationnement

RÉFORME DU STATIONNEMENT : SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LE 1ER JANVIER 2018 ?

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél.....

E-mail *.....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur.....

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.
(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 -
Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code
(BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date : Cachet et signature :

MA COMMANDE

Secteur Public (éligible au DIF !) :
390 € HT (468 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez
de nos tarifs dégressifs :
conferences.lagazetteedescommunes.com

Secteur Privé et entreprises
publiques : 490 € HT (588 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 15 novembre 2016

- Par email : pvincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berry - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnl.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

JE_STATIONNEMENT_221116

INFOS PRATIQUES :

L'accueil se fera à partir de 8 h 30 à
l'Espace Vocation Haussmann Saint-Lazare
92, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 45 62 40 74

ACCÈS :

Métro
Saint-Lazare : 3, 12, 13, 14
Havre Caumartin : 9
Trains SNCF
Gare Saint-Lazare : Lignes J et L

RER
Auber : A
Haussmann Saint-Lazare : E

Bus RATP
Gare Saint-Lazare : 20, 21, 24, 26, 27, 28, 29, 32, 43, 53, 94

Parkings publics :
109, rue Saint-Lazare Paris 9
29, rue de Londres Paris 9